



FICHE TECHNIQUE Danielle

POUR LES LIEUX NON EQUIPES MERCI DE NOUS CONTACTER

Espace plateau nécessaire :

Ouverture idéale : 8m.

Profondeur idéale: 8m.

Hauteur idéale sous grill : 5m.

Merci de nous contacter si dimensions inférieures

Scénographie :

Occultation totale.

Tapis de danse noir sur toute la surface.

Boîte noire mixte à l'allemande ou à l'italienne selon votre plateau (à voir avec notre régisseur).

Lumières :

Console de la compagnie (arrivée DMX en régie)

Projecteurs :

13 PC 1KW

6 PC 650W

2 PAR 64 (CP62)

2 PAR 64 (CP61)

2 pieds de projecteurs (à hauteur de tête)

Lee :

PC: 200 X 2

PAR: 119 X 2

Sonorisation:

console (de la compagnie)

FOH stro de bonne qualité

2 retours sur pieds jardin et cour (sur 2 circuits séparés)

1 lecteur CD

1 HF (de la compagnie)

Compagnie de la Casquette asbl

58 rue des Coteaux B-1030 Bruxelles Belgique –Tel &Fax : +32 (0)2 242 84 41

Contact admin +32 (0) 484 49 76 08 compagnie@casquette.be www.casquette.be

**Remarques:**

La régie son et la régie lumière sont commandées par la même personne. Il faut prévoir une table en salle pour les consoles ainsi que du courant, le DMX et multi son.

Jauge :

200 personnes. Si supérieure, merci de nous contacter.

Sur place :

Accès de la camionnette et parking à proximité du lieu du spectacle.

Montage : de 4 à 6h (dépendamment du lieu) avec deux techniciens qualifiés.
Le pré-montage des lumières est indispensable.

Les comédiens ont besoin de s'échauffer au minimum 1h avant la représentation.

Démontage : 1h30 avec deux personnes du lieu

Minimum deux loges chauffées avec douche et serviettes.
Fruits, fruits secs, eau, café, jus, bière... à votre bonne convenance.
Les repas sont à prévoir pour 4 personnes.
Si l'équipe est logée : hôtel 2 étoiles minimum, 4 chambres single.

Contact :

Diffusion
Yannick BOUDEAU
Tel : +32 (0)2 242 84 41 Mob : +32 (0)484 49 76 08 Courriel : yannick@casquette.be

Technique
Martin DELVAL
Tel : +32 (0)485 40 20 28 Courriel : martin.delval@yahoo.fr

Le non-respect de la fiche technique peut entraîner l'annulation du contrat.